



Comité de Défense des Transports Collectifs

A Monsieur le Président

de la Communauté d'Agglomération ACCM

Motion

Par courrier en date du 15 avril 2019, notre comité de défense des transports collectifs vous demandait des réponses concrètes aux nombreuses doléances des usagers, qu'elles soient thématiques ou par lignes. Ceci après plusieurs échanges, depuis le mois de novembre 2018 qui n'ont jamais fait l'objet d'un retour écrit ou d'un compte-rendu.

Notre comité de défense, réuni le 27 mai, a unanimement rejeté votre réponse datée du 24 avril, jugée trop floue et très largement incomplète.

En effet les adaptations évoquées ont été assez vite mises en œuvre après les vives réactions des usagers suite à la nouvelle DSP. Mais rien sur l'ensemble de nos demandes. Il y aurait quelques modifications qui feraient l'objet d'une réflexion. Mais de quoi s'agit-il ? Pourquoi ne pas en débattre ?

Idem pour des travaux de voirie, qui nécessiteraient une coordination entre collectivités, dont on ne connaît pas la nature.

On a par contre bien compris que vous estimez les effectifs de contrôleurs suffisants. C'est la seule réponse claire, même si elle est négative, à l'ensemble de nos questions. Pour mémoire, quelques une d'entre-elles :

- ✓ La gare routière, urgent notamment pour des questions de sécurité,
- ✓ Horaires, à maintenir pendant les vacances scolaires pour toutes les lignes,
- ✓ Arrêts à généraliser pour toutes les maisons de retraites,
- ✓ Gratuité pour tous, mesure, qui a maintenant prouvée son efficacité, en réflexion dans de nombreuses collectivités, dont la Métropole Aix-Marseille-Provence et même, semble-t-il ACCM,
- ✓ Desserte le dimanche, y compris à l'hôpital,
- ✓ La mise à disposition d'éléments statistiques, pourtant promis par Envia,
- ✓ Le confort des chauffeurs,
- ✓ Et bien sûr toutes les doléances par ligne, soit environ une cinquantaine,

Notre Comité vous demande donc des réponses explicites à l'ensemble de ces requêtes, en vous référant à notre courrier du 15 avril.

Nous demandons enfin que le comité d'usagers créé par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mars soit réuni avant la fin du mois de juin.